

Tâches	Responsabilité et flux des informations	Notes
Procédures générales :		
Vérifier si l'entrepreneur respecte bien le calendrier des travaux.	Architecte	
Évaluer les travaux exécutés et les matériaux fournis, en relation avec la demande de paiement de l'entrepreneur.	Architecte	Revoir le contrat de construction pour déterminer comment évaluer les matériaux fournis, mais non installés et les travaux effectués ou entreposés à l'extérieur du chantier.
Effectuer une visite de chantier (avec les ingénieurs et autres conseils) pour déterminer si le pourcentage des travaux achevés par rapport à la liste des valeurs correspond à la demande de paiement de l'entrepreneur	Architectes et ingénieurs et autres conseils	On ne s'attend pas à ce qu'il s'agisse d'une évaluation exacte – il s'agit plutôt de s'assurer qu'il n'y a pas d'écart important, comme des travaux facturés qui ne sont pas commencés; des travaux facturés à un pourcentage beaucoup plus élevé que ce qui est apparent, etc.
Discuter de toute divergence avec l'entrepreneur, de manière à ce qu'il puisse modifier sa demande ou signaler à l'architecte une partie d'ouvrage qu'il n'aurait pas vue.	De l'architecte à l'entrepreneur général	Généralement, l'entrepreneur soumettra une nouvelle demande s'il y a eu entente concernant le pourcentage des travaux effectués. Dans le cas contraire, l'architecte modifiera la demande à la main.
Vérifier si l'entrepreneur a présenté les <i>déclarations solennelles</i> et les <i>certificats</i> requis de l'organisme régissant la santé et la sécurité au travail dans la province ou le territoire du projet, comme la Commission sur la santé et la sécurité au travail ou une Commission des accidents de travail.	Architecte	Les protocoles quant à la nature et à la fréquence de ces déclarations varient selon les provinces et les territoires. Soyez conscients des protocoles qui s'appliquent à votre projet. Il est possible également que les conditions supplémentaires du client aient des exigences particulières à cet égard.
Inclure au certificat le pourcentage des travaux complétés relativement à chaque avenant de modification approuvé par le client.	Architecte	
Inclure au certificat le pourcentage des travaux complétés relativement à chaque directive de modification approuvés par le client.	Architecte	

Tâches	Responsabilité et flux des informations	Notes
<p>Préparer le certificat de paiement qui couvre la demande de l'entrepreneur et tient compte de la retenue obligatoire prévue par la législation sur les privilèges de la province ou du territoire et d'une retenue pour les déficiences, si les documents contractuels le prévoient.</p>	<p>Architecte</p>	<p>Une retenue obligatoire est un montant que le client doit retenir en fiducie sur le paiement de l'entrepreneur comme protection contre le non-paiement éventuel des sous-traitants, des corps de métier et des fournisseurs. Le montant sera indiqué dans la législation provinciale ou territoriale sur les privilèges, lorsqu'une telle législation existe.</p> <p>Une retenue pour déficiences est un montant retenu sur le paiement de l'entrepreneur pour résoudre des problèmes de déficiences plus tard dans le projet.</p> <p>Ces deux types de retenues ne sont pas des mécanismes pour financer le projet ou soutenir le flux de trésorerie du client.</p>
<p>À l'approche de l'achèvement des travaux de chaque corps de métier, s'assurer qu'il reste suffisamment de fonds pour couvrir les travaux restants et corriger les déficiences. On peut à cette fin établir dès le départ dans la liste des valeurs un pourcentage à retenir pour les déficiences prévues pendant la construction. Une autre approche consiste à évaluer les déficiences tout au long de la construction, puis à réduire les paiements d'acompte à mesure que le pourcentage restant se rapproche de la valeur des déficiences identifiées.</p>	<p>Architecte et ingénieurs et autres conseils</p>	<p>Cette autre façon de voir les choses pour passer d'un « pourcentage de travaux exécutés » au montant des « fonds disponibles pour terminer » se heurte souvent à la résistance de l'entrepreneur.</p>
<p>Préparer un certificat de paiement et les documents nécessaires pour la libération progressive de la retenue pour privilèges et les transmettre au client.</p>	<p>Architecte</p>	<p>Lorsque c'est permis, car la réglementation sur la libération progressive de la retenue pour privilèges varie selon les provinces et les territoires.</p>